



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 125 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 8 mars 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées du 17 janvier, du 30 janvier et du 13 février 2002 (A/56/780 et Add.1 et 2), j'ai l'honneur de vous informer que Haïti a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi Annan

